



Compte-rendu

Assemblée Générale Annuelle 2017

L'Assemblée Générale annuelle 2017 de la CNBAE s'est déroulée le **19 janvier 2017** de 10h30 à 12h30 à l'Ecole du Val de Grâce.

Accueil et vœux par Véronique Dumestre-Toulet, Présidente

La Présidente rappelle qu'il s'agit d'une assemblée générale de la compagnie et que seuls les membres inscrits et à jour de leur cotisation sont autorisés à participer à l'AG.

Après avoir rappelé que les convocations à cette assemblée ont été envoyées par courriel le 20 décembre 2016, la Présidente ouvre la séance à 10h30 et, au nom du bureau et du conseil d'administration, remercie tous les membres de la CNBAE qui ont fait le déplacement. La Présidente excuse de nombreux collègues qui, empêchés, n'ont pu assister à cette Assemblée Générale. La Présidente remercie par ailleurs Mr François Pons, Médecin Général Inspecteur et Directeur de l'Ecole du Val de Grâce, Mr le Colonel Christophe Jubault et Sophie Salle pour la mise à disposition de la salle.

Emargement : 19 présents et 31 pouvoirs

1 - Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2016 (consultable sur www.cnbae.org)

Le procès-verbal de l'AG 2016 a été envoyé avec les convocations, il est aussi disponible en ligne sur la page de la CNBAE. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 - Rapport moral de la Présidente

Journée de formation du 12 décembre 2016

L'année 2016 de la compagnie s'est terminée par la journée de formation du 12 décembre 2016 qui fut un succès (68 participants). Cette journée était consacrée aux aspects réglementaires et législatifs des stupéfiants dans le cadre du contentieux routier.

Les orateurs de cette journée (experts, juges avocats, gendarmes médecins de commission préfectorale de restitution de permis de conduire) ont accepté de mettre à disposition leurs présentations sur un espace en ligne type cloud. L'arrêté d'application relatif au Décret du 24 août 2016 (concernant le recueil salivaire) a été publié au JO le 15 décembre 2016. Il fixe les modalités d'application et notamment les concentrations seuils de détection à atteindre pour chaque molécule. Jean Claude Alvarez, en temps que Président de la SFTA indique que la SFTA se positionnera pour évaluer les kits de prélèvement mais pas pour proposer des protocoles de recueils de salive ou des protocoles analytiques. Il rappelle par ailleurs que la SFTA n'a jamais été conviée aux discussions

pour le choix du dispositif de recueil. VDT précise que les Présidents de la CNBAE et de la SFTA n'ont jamais été conviés aux discussions MILDECA.

Congrès du CNCEJ : du 23 au 25 septembre 2016 a eu lieu à Strasbourg le XXème congrès du CNCEJ.

La Présidente et Gilbert Pépin ont représenté la CNBAE au congrès du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice (CNCEJ). Le principal thème de ce congrès était : L'expert de justice en Europe et l'universalité de la preuve. En l'absence de statut unique de l'expert, les rapports d'expertise n'ont pas une fiabilité comparable entre les différents états. Gilbert Pépin précise qu'il existe des similitudes entre la France et l'Allemagne concernant le processus de nomination des experts (en France inscription sur critères et en Allemagne sélection par les pères).

Statut fiscale et social de l'expert a été un des thèmes de la dernière AG du CNCEJ en décembre. Ce sujet avait déjà été développé lors de l'AG 2016 de la CNBAE par Alain Turcant. Un décret est paru en décembre 2015 qui sortait les experts médicaux du régime social des collaborateurs occasionnels du service public. Un nouveau décret paru en juillet 2016 amende en partie le décret initial pour les médecins non affiliés à un régime de travailleur non salarié (TNS). Cependant il existe des situations extrêmement variées en fonction de la situation personnelle de l'expert, plusieurs régimes cohabitent ce qui complexifie le problème. La TVA reste redevable quel que soit le régime fiscal même s'il existe une exonération selon l'activité et en dessous d'un seuil de 32900 euros par an. Une personne est spécialiste de cette problématique à la CNCEJ. Les experts exerçant en société doivent se rapprocher de leurs experts comptables s'ils ont un doute sur leur régime.

Enquête chorus et retard de règlement :

Au mois de juin la CNBAE a relayé l'enquête "chorus et retard de paiement" de la CNCEJ. Seulement une dizaine de réponse nous sont parvenues. Les réponses allaient dans le sens d'une diminution des retards de paiements. En ce qui concerne les modalités de saisie sur Chorus, une hétérogénéité des exigences, notamment en ce qui concerne les documents, entre les différents TGI est cependant à déplorer. Par ailleurs la saisie reste chronophage, bien que des améliorations soient observées. L'échange de données informatiques (EDI) permettant un transfert de « masse » pour les entités réalisant un grand nombre d'expertises est toujours à l'étude.

Formation

La CNBAE va proposer une journée de formation en 2017, thème à définir. Il y aura par ailleurs lors du congrès d'Avignon de la SFTA une demi-journée de formation donnée lieu à attestation.

3 - Rapport du secrétaire national :

En 2016 10 nouveaux adhérents, 23 adhérents en moins du fait du tri sur les listes (radiation de membres ne payant plus depuis plusieurs années). 105 adhérents, 100 ont payé leur cotisation 2016. Comme chaque année mail de prospection aux nouveaux inscrits sur la base du travail de Patrick David qui recense les nouveaux inscrits sur les différentes Cour d'Appel.

Deux CA, le 7 avril 2016 CR et le 15 décembre 2017.

4 - Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier.

Le trésorier rappelle qu'il existe 3 comptes bancaires au nom de la CNBAE:

Compte CNBAE: compte courant de la CNBAE

Compte convention ANSM: utilisé pour gérer les flux convention enquêtes DRAMES, Soumission Chimique et Décès Antalgiques.

Livret A

Compte courant CNBAE

Au premier janvier 2017 le compte CNBAE présentait un solde créditeur de 25 666,66 € pour un chiffre d'affaire de 12 374,43. La journée de formation salive a permis un bénéfice de près de 3000 euros (cout de 7740 €) Le b bilan est juste à l'équilibre avec un résultat positif de 257,89 €. Le solde du compte représente environ une année de fonctionnement de la CNBAE. Pas d'augmentation de cotisation cette année. Rappel est fait sur le faible cout de fonctionnement de la CNBAE : sur 100 € de cotisation 75 € environ en moyenne sont destinés à l'assurance MACSF et à l'adhésion à la CNCEJ.

CREDITS		DEPENSES	
Solde au 01 01 17	25 666,66		
Cotisations	9 810,00	CNCEJ	3 864,00
		Assurance	3 675,15
		Inextenso	1 179,60
Interets	105,00	Frais bancaires	82,00
		Frais de représentation	2 500,00
		déplacement colloque	
Journée de formation	2 850,00	Mission Avocat	2 400,00
TOTAL CREDIT 2017	12 765,00	TOTAL DEPENSES	13 700,75
RESULTAT 2017	-935,75		
SOLDE POSITIF	24 730,91		

Compte ANSM

En 2017 sont payés les cas 2015 déclarés en 2016. En 2015 il y avait un excédent de 3000 €, sur 2016 encore un excédent mais cette fois ci de 6400 €. Le trésorier souligne le fait qu'il reste aussi 16000 € de la convention précédente.

Livret A

11 416,21 € au 1^{er} janvier 2017

Quitus est donné au trésorier.

5 - Bilan enquêtes ANSM (DRAMES, DTA, SOUCHI) par Hélène Eysseric

2017 est l'année n+2 de la convention 2015-2018 entre l'ANSM et la CNBAE. On observe une augmentation des cas DRAMES reçus par Grenoble : les fiches transmises par les membres de la CNBAE et retenues pour l'enquêtes augmentent de 274 à 374. A l'opposé, le nombre de cas rapportés pour l'enquête SOUCHI diminue 318 à 224. Cette diminution pourrait être la conséquence d'une baisse des demandes d'analyses par les magistrats dans le domaine de la soumission chimique. En ce qui concerne l'enquête ADT le nombre de cas inclus augmente de 72 à 93.

Les experts ayant participé à ces enquêtes recevront une convocation à la réunion de restitution aux experts qui aura lieu à Paris à l'ANSM le jeudi 30 mars à 14H. La date limite pour transmettre les fiches relatives au décès 2016 est le 30 juin 2017. Les fiches à jour pour les différentes enquêtes ANSM sont disponibles sur le site de la CNBAE et aussi sur celui de l'ANSM. De nombreux cas sont encore transmis sur d'anciennes fiches.

La convention 2018-2020 devrait être signée courant 2017. La gestion des enquêtes DRAMES fait partie des principales missions de la CNBAE. Les résultats de ces enquêtes sont valorisés régulièrement au niveau européen par l'ANSM.

6 - Questions diverses :

Formation CNBAE 2017: une formation est prévue à Avignon (congrès SFTA).

Démarches réalisées en 2015 concernant la revalorisation d'actes d'expertise et le contenu des expertises. Gilbert Pépin prend la parole : il y avait des engagements en 2015 de la part des autorités pour revoir la tarification du code de procédure pénale (CPP). Le but étant de supprimer certaines analyses obsolètes et de revaloriser certaines analyses. Mais les choses n'ont pas évolué.

Concernant la tarification des confirmations salivaires, le tarif du CPP appliqué pour le sang peut être appliqué à la salive puisqu'il n'y est pas fait mention de la nature du prélèvement mais uniquement des familles de molécules recherchées.

De nombreuses interrogations subsistent sur la confirmation salivaire : technique d'analyse à partir du dispositif de prélèvement pré-senti : le flockswab, mode de rendu des résultats, disparation fiche F remplacée par autre fiche d'accompagnement qui associerait réquisition et fiche, volume de prélèvement... Il semble qu'il faille rendre rapport en plus de la nouvelle fiche. La fiche pourrait être rendue officielle par l'intermédiaire d'une circulaire. Il semblerait que les seuils indiqués dans l'arrêté soient le minimum à atteindre. Rien n'empêche un labo d'utiliser des seuils plus faible (d'après JC Alvarez qui fait analogie avec le sang avec seuil dans les textes à 1ng/mL mais des labos qui rendent à 0,5 ng/mL). Pas besoin de conserver les dispositifs de prélèvement après analyse, la contre expertise étant forcément réalisée sur du sang.

La systématisation de la confirmation salivaire pourrait intervenir entre la fin du premier semestre et le début du deuxième semestre.

La Présidente clôture l'assemblée Générale à 12 h30

La Présidente, Véronique Dumestre-Toulet

Le Secrétaire Général, Fabien Bévalot

La Secrétaire Adjointe, Hélène Eysseric